



## DÉCISION DU PRESIDENT

N° D-P-55-2022

### Tourisme

Renouvellement  
d'adhésion au Relais  
Gîtes de France Eure  
pour l'année 2023

Le Président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

#### Contexte :

Dans le département de l'Eure, créée en 1977, l'association l'ADETMIR a pour objet de promouvoir le tourisme en milieu rural dans le département de l'Eure et a permis le développement de la structure Booking Eure Normandie en charge de la commercialisation de séjour au sein de l'offre labellisée Gîtes de France®.

Lors de la commission Tourisme du 10 mai 2021, les élus ont retenu la proposition du service Tourisme d'externaliser les locations du gîte en passant par le prestataire Gîte de France/Booking Eure Normandie. Cette solution est déjà appliquée dans les gîtes communaux de nos communes membres : La Haye de Routot, Barneville sur seine notamment mais également à Serquigny, la Neuve-Lyre ou Breteuil sur Iton pour des communes hors territoire.

Les Gîtes de France prennent une commission de 10% sur le montant de la réservation pour les gîtes de groupe de grandes capacités. Les dates dédiées à la location sont choisies par le propriétaire. Cela permet de réserver par exemple le gîte en semaine pour les activités de la collectivité en basse saison ou à des moments clefs déterminés par le propriétaire.

Les avantages pour la collectivité font que le gîte est labellisé Gîte de France, label de confiance permettant une meilleure location, une meilleure visibilité pour les recherches de gîtes de groupes sur internet.

Autre avantage, les touristes peuvent réserver jusqu'à la dernière minute. Actuellement, il y a une limite d'un mois en raison des délais avec le Trésor Public. Cela est source de locations supplémentaires.

Enfin, il existe des conventions entre les Gîtes de France, Eure Tourisme et Normandie Tourisme pour que les touristes puissent aussi réserver en ligne directement sur les plateformes numériques de la Région et de l'Eure. Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite renouveler son adhésion au relais Gîtes de France Eure pour l'année 2023.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-88 du 16/09/2016 portant sur la création de la Communauté de communes Roumois Seine, modifié ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral N° DCL/BCLI/2021-24 du 24/06/2021 portant modification des statuts de la Communauté de communes Roumois Seine ;

**Vu** la délibération N° CC/DD/195-2017 portant adhésion à l'Association Départementale pour le Tourisme en Milieu Rural (ADETMIR) ;

**Vu** les délibérations N° CC/DG/35-2020 et CC/DG/35-BIS-2020, portant élection du président de la Communauté de communes Roumois Seine ;

**Vu** la délibération N° CC/DG/109-2022 du 26/09/2022 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le président ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Stratégie Touristique et dynamique Associative du 06 octobre 2022 ;

**Considérant** le formulaire d'adhésion, ci-annexé ;

**DÉCIDE** ;

➤ **D'AUTORISER** la reconduction de l'adhésion au relais Gîtes de France pour l'année 2023 ;

- **DE REGLER** la cotisation annuelle 2023 d'un montant de 600€ ;
- **DE SIGNER** tous les documents afférents.

Fait le *13 octobre 2022*  
A BOURG-ACHARD

**Vincent MARTIN**  
*Président*

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.